

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 30 septembre 2026 à 11h00 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Madame Nathalie LE YONDRE**, Présidente.

Elus présents avec voix délibérative :

• **Titulaires :**

Denis ABRAND, Christiane BOURSEAU, Bruno BUREAU, Laurence CHATELIER, Dominique CLAVERIE, Xavier DANAY, Laurent DE LAUNAY, Adrien DEBEVER, Karine DESMOULIN, Christophe DUPRAT, Frédéric DUPIC, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Damien HOAREAU, Michelle LACOSTE, Alain MANO, Jérôme PEScina, Emmanuel SALLABERRY, Denis SIRDEY, Catherine VIANDON

• **Suppléants :**

Jean-Luc Besse

Elus représentés :

Michel POIGNONEC (*procuration à M. SALLABERRY*)
Isabelle PILLON (*procuration à M. DUPRAT*)
Alexandre RUBIO (*procuration à M. DUPIC*)

Elus excusés :

Stéphanie ANFRAY, Yasmina BOULTAM, Louis CALAVEIRO, Jean-François EGRON, Patrick EXPERT, Nathalie LACUEY, Christine LUQUEDEY, Aline MOUQUET, Karine PALIN, Murielle PICQ, Michelle SAINTOUT, Fabien ROBERT

Elus suppléants présents sans voix délibérative :

Frédéric AURIER, Bernard DUDON, Mariette DUFIET, Jean-François QUISSOLE, Matthias ROBINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine VIANDON

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent

Administratifs présents : Caroline DESAIGUES (Directrice générale), Guillaume GIRARD (Directeur opérationnel), Elodie PEYROUX (Directrice opérationnelle), Céline WETTERWALD (Directrice opérationnelle),

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 22/09/2026 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0055-2026

Rapporteur : **Mme LE YONDRE**

Objet : **Adoption du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Vu :

- le code de la commande publique ;
- le code général de la fonction publique, notamment son article L. 452-1 ;
- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1414-1 à 4 ;
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 1er et 25 ;
- la délibération n° DE-0034-2026 du 8 juillet 2026 instituant une commission d'appel d'offres permanente.

La Présidente expose au Conseil d'administration :

Lors de sa séance d'installation du 8 juillet 2026, le Conseil d'administration a élu les membres composant la commission d'appel d'offres, instituée à titre permanent, du Centre de Gestion.

Les textes législatifs et réglementaires régissant cette commission sont extrêmement concis et laissent à chaque acheteur une certaine liberté d'organisation pour adapter le fonctionnement de cette instance à ses caractéristiques et à ses contraintes.

L'adoption d'un règlement intérieur permet de préciser et sécuriser le fonctionnement de la CAO, en cohérence avec les besoins de l'établissement.

La Présidente propose au Conseil d'administration :

- d'adopter le règlement intérieur présenté en annexe.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **décide** d'adopter le règlement de la commission d'appel d'offres du CDG33, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **précise** que ce règlement entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités rendant la présente délibération exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire après accomplissement des formalités de publicité légale.
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à BORDEAUX, le 30 septembre 2026



La Présidente,

Nathalie LE YONDRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :